



A NOS ABONNES

Nos abonnés voudront bien se rappeler que tout abonnement à L'ETENDARD est payable d'avance et que l'envoi du journal est discontinué à tous ceux qui ne sont pas en règle avec l'Administration, à l'expiration de leur abonnement.

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE.—Télégraphie résumé.—Télégraphie.—Nouvelles, rapports, etc.—Reproduction. DEUXIEME PAGE.—Libéraux bleus et libéraux rouges.—Notre attitude et les véritables principes constitutionnels. TROISIEME PAGE.—Edition du midi.—Folle de la Belle de Nuit.

L'ETENDARD, MARDI, 21 FEVRIER 1888

Libéraux bleus et libéraux rouges

Ces deux intéressantes nuances de la fraternité libérale en sont à exprimer leurs doléances à propos du centenaire de la révolution. M. Chapleau regrette que le gouvernement fédéral, obligé par les conventions de suivre l'exemple de l'Angleterre, n'ait pu permettre à son Maçon de haut grade et à son Gambettiste vœux d'aller fraterniser avec les descendants de Marat et de Robespierre. La Patrie regrette que les canadiens catholiques ne soient ni assez délaissés, ni assez progressistes pour vouloir célébrer l'ère de l'assassinat politique, du vol, au nom de la nation et de l'athisme social. La Minerve et La Presse, organes libéraux-conservateurs par excellence, regrettent de perdre toute chance de plaire M. Mercier au rang de M. Chapleau dans les arrières-dosses du Gambettisme, escamoteur des deniers publics et persécuteur de religieux.

Voilà bien des regrets! Ils se traduisent avec la loyauté que l'on sait.

Dernièrement, M. Garneau est venu détruire le dernier vestige de présomption qui pouvait être résulté des cancons de la Patrie et de l'Electeur, touchant le prétendu projet du Premier de faire représenter la province de Québec à la fête impie du centenaire de la révolution. Naturellement, ils continuent à forcer la note pour maintenir les dires faux des deux organes libéraux, dires que l'un des deux a déjà contredits. Mais pour tout homme sensé, il est devenu évident que ce prétendu projet n'a aucune existence, puisque le seul collègue de M. Mercier qui l'ait vu en France, qui y a passé plusieurs jours et lui a parlé de la capitale de France, n'en a pas même entendu parler.

Les libéraux bleus tâchent de faire perdre de vue cette preuve accablante et font un effort désespéré pour maintenir la thèse libérale rouge de la participation à un centenaire, en signalant les divergences qui existent entre deux comptes-rendus d'entrevues avec M. Garneau celui du rapporteur de l'Etendard et celui du rapporteur de la Patrie.

Pourtant, les deux comptes-rendus s'accordent et prouvent dans le même sens, sur la question principale, de fait la seule question débattue celle de savoir si M. Mercier est allé en France pour faire participer notre province aux fameux centennaires :

Le rapport de L'Etendard dit : Le rapport de la Patrie dit :

Il n'a entendu parler de ce rôle qu'on voulait lui faire jouer, et à M. Mercier, qu'à son arrivée ici. Il nous a donné l'assurance que qui s'est engagé à lui à propos de la participation de la province à l'exposition de certains journaux qui n'auraient servi qu'à lever une comédie sur des feuilles libérales conservatrices.

Est-ce que ces deux affirmations de M. Garneau, en admettant les rapports comme corrects, ne disent pas substantiellement la même chose, savoir, qu'il n'a pas même été question de cette affaire ?

Il est vrai que, suivant la Patrie, M. Garneau aurait ajouté :

"Je crois cependant qu'il est du devoir du Canada, de participer à cette exposition et que l'arrangement de suite pour que le Canada soit représenté."

"Toutes les nations de l'Europe doivent y participer, et ce serait un grand désastre pour le Canada, si nous n'y étions pas représentés. Aussi, que le gouvernement fédéral aura fait les démarches nécessaires, je n'ai pas le moindre doute que la Province de Québec sera à la hauteur de la situation. Les travaux de l'exposition avancent rapidement."

connaissait absolument rien de la question et que ses prétendus regrets même n'étaient pas fondés. En effet, il paraît redouter le domage moral que le Canada subirait d'être seul à ne pas concourir sur un terrain où tous les pays seraient représentés. Or c'est précisément le contraire qui est vrai. Presque tous les pays monarchiques, et cela constitue la majorité des Etats ont refusé avec dédain de se faire représenter à cette glorification du crime et de l'irreligion.

M. Garneau semble même ignorer ce qui fait le sujet des regrets de cet excellent M. Chapleau : l'absence du Canada.

Tout cela s'expliquerait à la suite d'un voyage de plusieurs mois en pays lointain et consacré exclusivement au rétablissement de sa santé, pendant lequel M. Garneau s'est trouvé dans l'impossibilité de se renseigner sur les questions qui nous occupent.

Notre attitude et les véritables principes constitutionnels

Renverser des ministres, même coupables, pour les remplacer par des politiciens plus dangereux, plus tarés, plus corrompus, c'est là commettre une grave imprudence. Or aux conservateurs qu'on renvoie vont succéder les rouges qui ne les valent certainement pas. Donc la sagesse et le bon sens consistent à laisser en place Sir John et sa troupe. Telle est l'objection que l'on nous pose.

La majeure de l'objection est en une vérité qu'il est impossible de nier : quels que soient les crimes dont on blâme une administration, si la suivante doit s'engager dans des voies plus funestes, il est imprudent de lui donner son concours. Nous le déclarons volontiers et sans ambages.

Avant de passer aux distinctions nécessaires dans la mineure, qu'on nous permette quelques observations.

Un lendemain du 16 novembre 1885, alors que le peuple canadien comme un seul homme, repoussait Sir John McDonald et le parti tory haut-canadien, l'élément conservateur de la province de Québec allait contracter une alliance honorable avec le parti réformiste du Haut-Canada.

Nous posons la question à tout citoyen honnête : La répudiation de Sir John et des fameux torques d'Ontario comportait-elle alors l'abandon des principes conservateurs ? Etions-nous moins conservateur pour nous être séparé du sinistre vieillard qui présidait à nos destinées ? L'union des conservateurs avec l'honorable M. Blake aurait-elle constitué un préjudice social, une apostasie des principes d'ordre et de salut que défend notre parti ?

Ah ! ne l'oublions pas, si les ministres bas-canadiens eussent rompu définitivement toute attache avec la clique orangiste ; si, par un acte de cœur et de patriotisme, les chefs se fussent mis à la tête de ce mouvement d'un peuple pour la revendication de l'honneur et de la justice ; si Langevin, Chapleau, Caron avaient écouté les battements de l'âme nationale et s'étaient placés au premier rang, on n'aurait jamais crié, comme on le fait encore en certains quartiers, on n'aurait jamais crié à la trahison, au libéralisme, à la révolution ; on n'aurait pas condamné à son de trompettes l'union de l'élément conservateur avec le parti de M. Blake. Car enfin, il eût fallu se rapprocher du groupe commandé par ce dernier, puisqu'il brisait tous les liens nous unissant à l'autre parti commandé par Sir John. Libéraux et conservateurs auraient marché au même but, d'un commun accord, et la publication de la Minerve ne se serait jamais avisée d'annoncer que la cause conservatrice n'existait plus.

Mais nos ministres n'ont pas résigné, vous devez le suivre, nous dit-il les oracles ministériels. Hélas ! nous n'avons pas voulu admettre un pareil langage. Lors d'un général choix comme la tête devant l'ennemi, trahit lâchement, les soldats, s'ils ont un reste de fierté, ne sont pas tenus de le suivre dans le chemin du déshonneur.

Non, non, pais-je avec Chapleau, les conservateurs seraient passés du côté de Blake, sans dire pour cela adieu à leurs principes, sans Chapleau il n'était pas plus défendu de donner la main au grand réformiste d'Ontario, tout en gardant nos idées politiques.

Voilà notre position, et dat-on continuer à nous calomnier de la façon que l'on sait, nous ne céderons jamais, à moins qu'on nous montre en quoi réside notre tort.

TALLEBOURG.

Anecdotes sur M. de Ségur

Il y a quelques semaines nos signaux à nos lecteurs un ouvrage remarquable qui a pour titre "Mon bon Gaston." Madame la comtesse de Pitrov qui était sœur et filleule de l'illustre prélat, y raconte une foule d'anecdotes toutes plus charmantes les unes que les autres et qui offrent un intérêt remarquable. Depuis quelques semaines nous en reproduisons de temps à autre dans notre page sous le titre d'anecdotes (voir l'Etendard No 5).

abdiquer pour cela aucun de ses principes.

Ces remarques étant faites, nous répondons brièvement à la mineure de l'objection en distinguant de la manière suivante.

1. Les torques, c'est-à-dire les bleus du Haut-Canada sont actuellement inférieurs sous beaucoup de rapports aux réformistes de la même province.

Les dernières élections d'Ontario nous ont parfaitement renseignés sur les aspirations du parti de Sir John Macdonald. Pendant que le groupe réformiste revenait à des idées de justice et d'ordre, se rapprochant de nos co-religionnaires, l'armée de Sir John, fanatisée par les orangistes, se ruait à l'assaut de nos croyances et des véritables idées conservatrices.

Dans la même province de l'Haut-Canada sont moins dangereux et moins redoutables que les torques partisans de Macdonald.

2. Nous ne voyons pas qu'il y ait supériorité en faveur des bleus des Provinces Maritimes sur leurs adversaires de ces mêmes provinces.

Les journaux bleus de Québec et de Montréal orient à tue-tête que les rouges de la Nouvelle-Écosse veulent briser le pacte fédéral, que les réformistes de partout sont libres-échangistes et ennemis irréconciliables de la protection. Nous comprenons facilement le dégoût des Neo-Ecosseis pour l'alliance fédérale, lorsqu'elle se voit gouvernée par un pouvoir néfaste, ennemi des provinces. Nous sommes persuadés qu'une politique sage, économique, favorable à toute la Confédération était impuissante, les réformistes de là-bas ne conserveront plus ces idées de sécession.

Quant au libre-échange, tous les hommes bien pensants, même parmi les libéraux, reconnaissent l'impossibilité de l'appliquer à notre pays et se déclarent pour une protection modérée.

Après les explications fournies par les honorables Messieurs Blake et Laurier, il n'y a aucune crainte à entretenir pour notre système protecteur. On aura beau chanter sur tous les tons que le chef du parti libéral trompe le public ; nous considérons M. Laurier comme un politicien de beaucoup plus sincère que les chefs bleus, et tant que la Minerve ne l'aura pas crié et aboyé, nous la laisserons faire.

Donc entre conservateurs et réformistes des Provinces Maritimes, le choix est libre, pour ce qui est des torques de cette partie de la Confédération étant aveuglés partisans de Sir John, nous allons naturellement vers les ennemis du "Vieux Chef".

Les conservateurs de l'école de Lafontaine et des Cartier l'emportent de beaucoup sur le petit groupe de libéraux de la Province de Québec. Nous le proclamons bien haut et nous avons l'honneur de compter nos amis au sein de cette phalange qui a hérité des patriotes et grandes idées de ces hommes d'Etat.

Mais si nous plaçons ceux-ci dans notre estime bien au-dessus des libéraux du Bas-Canada, nous ne sommes disposés à donner le même rang aux bleus de l'école de Chapleau. Loin de là, nous croyons être avec le public intelligent et honnête en préférence avec certains libéraux qui a brisé avec tout passé libéral et s'est ralliés au nationalisme, au groupe Chapleau qui a joué un si triste rôle dans notre politique canadienne.

Ces hommes ne méritent pas la réputation dont nous remplissent l'école rouge d'il y a quelques années, et si nous n'avons pas une confiance aveugle en l'honorable M. Laurier, nous avouons franchement que nous n'en avons aucune.

La question n'est pas de savoir si l'on doit préférer un conservateur bleu à un libéral ; mais elle se réduit à celle-ci dans la présente lutte : L'école Chapleau qui n'est conservatrice que de nom doit-elle obtenir notre appui de préférence à d'anciens adversaires qui ont soigneusement rompu avec tout passé compromettant et affirment ne vouloir plus être autre chose que des nationaux orthodoxes au point de vue religieux et social.

Tout bien pesé, nous croyons qu'il vaut mieux incliner du côté d'un homme honorable avec certains défauts qui tendent à disparaître, que d'aller vers les héros de toutes les sales transactions que l'on sait, vers le personnage fameux qui était prêt de résigner son portefeuille sur des questions de justice et d'honneur.

Voilà notre position, et dat-on continuer à nous calomnier de la façon que l'on sait, nous ne céderons jamais, à moins qu'on nous montre en quoi réside notre tort.

TALLEBOURG.

Anecdotes sur M. de Ségur

Il y a quelques semaines nos signaux à nos lecteurs un ouvrage remarquable qui a pour titre "Mon bon Gaston." Madame la comtesse de Pitrov qui était sœur et filleule de l'illustre prélat, y raconte une foule d'anecdotes toutes plus charmantes les unes que les autres et qui offrent un intérêt remarquable. Depuis quelques semaines nous en reproduisons de temps à autre dans notre page sous le titre d'anecdotes (voir l'Etendard No 5).

Une page d'histoire contemporaine

ACHAT DE SEIZE LOTS PROFANATION

Nous avons établi, par des documents publics, que le canton d'Egan, jusqu'à huitième rang, est très propre à la colonisation et que de l'avon même du gouvernement, le pin y est à peu près entièrement détruit depuis plus de vingt ans.

En effet, dans tout ce canton, on a fait "chanter" sur "chanter".

Quand un de nos grands spéculateurs obtint une concession de terrains forestiers, il commença par faire lui-même la coupe du bois ; il établit de grands chantiers "au milieu de la forêt et prononça le "désastre du chanier".

Du moment qu'une région est quelque peu épuisée, le spéculateur transporte ses opérations ailleurs, laissant aux jobbers le soin de glaner ce qui reste. On appelle jobbers, de petits entrepreneurs qui travaillent pour le compte des grands concessionnaires. Ces jobbers entraînent tout le bois de commerce, quand ils abandonnent une localité, c'est qu'il ne s'y trouve guère plus un seul pin d'un diamètre suffisant pour tirer quelque profit.

Or, dans la région qui nous occupe, les Gilmore, ou leurs prédécesseurs, avaient "fait chanter" eux-mêmes, d'abord. Puis ils étaient venus le tour des jobbers qui avaient passé et repassé vingt fois sur ce territoire. Depuis des années, il n'y avait plus moyen de faire dans Egan la moindre coupe de bois profitable.

Telle était la situation au printemps de 1886.

Cependant, malgré tous ces ravages, il y avait un petit coin du canton où le pin n'était pas absolument et radicalement détruit. On y remarquait surtout de jolies pins qui, avec du soin, seraient devenus, dans quelques années, une réserve forestière précieuse.

Le R. P. Paradis, grand ami de son pays et de ses compatriotes, et, tout fois, un sort impardonnable, ne put pas ou ne veut pas se mettre dans la tête que le pin est un arbre sacré, créé expressément et uniquement pour messieurs les Anglais ; que c'est une véritable et même dite ans par tel individu, qui a jamais fait un pouce de défrichement ; ou bien que sur tel autre rang il y a encore trop de bois de commerce pour permettre au colon de s'y établir.

Il est facile de comprendre que l'œuvre de la colonisation est extrêmement pénible, resserrée qu'elle est par les commerçants de bois d'un côté, et de l'autre par une foule de soi-disant colons inconnus qui ne sont autres que les jobbers de ces mêmes commerçants de bois.

En avril 1886, le Père Paradis avait plusieurs colons à placer. Dans tout le canton d'Egan il ne restait guère que seize lots de dispositions, situés sur la partie supérieure du VI rang. Voici, en effet, qu'écrivait au département à la date du 2 mai 1886, l'agent des terres M. Comeau :

"J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le certificat de l'inspection que M. Joannis a faite de certains lots dans le 6e rang d'Egan que j'ai dû vendre à raison de 50 centins de l'acre.

"Comme il ne reste plus de terrains à vendre sur les rangs 4 et 5, les nouveaux colons sont obligés de s'établir sur le 6e, quoiqu'ils n'y trouvent pas autant d'avantage, vu le manque de chemins pour se rendre au sud-est rang. Il est question d'en ouvrir un sous peu."

Donc ces lots étaient les seuls disponibles, de l'avon même de l'agent des terres. De resto, comme le fait remarquer le Père Paradis dans son mémoire du 21 décembre 1886, "leur proximité du village offrait une ample compensation ; car on sait que le colon canadien sacrifiera bien des avantages à celui de se trouver auprès de son église."

Lisons maintenant le rapport de M. Joannis, garde-forestier, rapport qui a motivé la vente des seize lots du VIe rang :

"Province de Québec ; Canton d'Egan.

"A la réquisition de messieurs Charles A. M. Paradis, O. M. I. Hector Maurio, Philippe Paradis, Joseph Paradis, Jean Bie Daoust, François Broilard, André Boissonault et laie compagnie, j'ai le 17 novembre 1886, inspecté les lots 62-63 et 64 à 78 inclusivement du sixième rang du canton d'Egan.

"Ces messieurs désirent acquérir ces lots, à l'exception de ceux qui sont destinés à être vendus au détail et de ceux qui y trouvent, et j'ai constaté qu'il peut y trouver trente-cinq acres, plus ou moins, de terre propre à la culture en terre jaune et terre grise sur chacun des lots, les autres parties sont en montagnes et monticules rocheux.

"Le bois qui se trouve sur ces lots est à peu près tout de même nature, il y a encore beaucoup de pins pour les fins de commerce, avec de l'épinette rouge et blanche, sapin, cèdre et bois franc mêlés.

"Après ces données, je considère que la valeur de ces lots est de trente cents de l'acre. (Signé) MATHIAS JOANNIS, garde-forestier.

doutables, instruments de torture très perfectionnés ou du moins fort compliqués. Le malheureux qui se trouve aux prises avec les règlements est un homme fini, bon tout au plus servir d'exemple à ses compatriotes qui auraient des velléités de toucher au pin de messieurs les Anglais.

Le culte du pin a des exigences vraiment étonnantes : Non seulement le colon canadien-français ne doit pas couper et vendre le bois ; il ne peut guère l'acheter de ceux qui ont le droit exclusif de le couper.

Il est beaucoup plus facile d'avoir un planche du pin canadien à Londres ou à Liverpool qu'il n'est de le faire à Montréal ou au beau milieu de nos forêts.

L'absence de scieries locales oblige très souvent le colon à aller chercher les planches dont il a absolument besoin à une distance énorme, tandis que la matière première se trouve à quelques arpents de sa cabane.

C'est un excellent moyen de faire comprendre aux gens du pays que le pin n'est pas fait pour eux.

Le Père Paradis, par habitude aux beautés de notre civilisation et de notre politique, ignorait ces grandes vérités sociales que le département des terres applique pourtant consciencieusement depuis des années, à faire pénétrer dans l'esprit de tous ses administrés. Le bon Père avait la naïveté de croire que le pin existe pour les Canadiens comme pour les Anglais. De là ses "démarches inconsidérées" que M. Taché lui reproche si amèrement ; de là les persécutions et les injures dont il a été abreuvé dans ces derniers temps.

Depuis quelques années, le Père Paradis poursuivait une œuvre de colonisation sérieuse sur la rivière Désart et particulièrement dans le comté d'Egan. Au printemps de 1886 la mission de Sainte-Philomène de Montfort comptait une centaine de familles.

Dans un mémoire présenté au département des terres de la couronne, à la date du 26 décembre 1886, le Père Paradis nous donne les renseignements qui suivent :

"Quoique ma petite mission de Montfort compte déjà au-delà de cent familles, il y a encore beaucoup de bonnes terres à coloniser dans le canton d'Egan. Cependant, s'agit-il de placer un colon, c'est toujours un problème. M. le D<sup>r</sup> Comeau, agent des terres de la couronne, a été très bon pour moi, me répondant courtoisement que tel lot est inoccupé et a été acheté depuis cinq, six et même dix ans par tel individu, qui a jamais fait un pouce de défrichement ; ou bien que sur tel autre rang il y a encore trop de bois de commerce pour permettre au colon de s'y établir."

Il est facile de comprendre que l'œuvre de la colonisation est extrêmement pénible, resserrée qu'elle est par les commerçants de bois d'un côté, et de l'autre par une foule de soi-disant colons inconnus qui ne sont autres que les jobbers de ces mêmes commerçants de bois.

En avril 1886, le Père Paradis avait plusieurs colons à placer. Dans tout le canton d'Egan il ne restait guère que seize lots de dispositions, situés sur la partie supérieure du VI rang. Voici, en effet, qu'écrivait au département à la date du 2 mai 1886, l'agent des terres M. Comeau :

"J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le certificat de l'inspection que M. Joannis a faite de certains lots dans le 6e rang d'Egan que j'ai dû vendre à raison de 50 centins de l'acre.

"Comme il ne reste plus de terrains à vendre sur les rangs 4 et 5, les nouveaux colons sont obligés de s'établir sur le 6e, quoiqu'ils n'y trouvent pas autant d'avantage, vu le manque de chemins pour se rendre au sud-est rang. Il est question d'en ouvrir un sous peu."

Donc ces lots étaient les seuls disponibles, de l'avon même de l'agent des terres. De resto, comme le fait remarquer le Père Paradis dans son mémoire du 21 décembre 1886, "leur proximité du village offrait une ample compensation ; car on sait que le colon canadien sacrifiera bien des avantages à celui de se trouver auprès de son église."

Lisons maintenant le rapport de M. Joannis, garde-forestier, rapport qui a motivé la vente des seize lots du VIe rang :

"Province de Québec ; Canton d'Egan.

"A la réquisition de messieurs Charles A. M. Paradis, O. M. I. Hector Maurio, Philippe Paradis, Joseph Paradis, Jean Bie Daoust, François Broilard, André Boissonault et laie compagnie, j'ai le 17 novembre 1886, inspecté les lots 62-63 et 64 à 78 inclusivement du sixième rang du canton d'Egan.

"Ces messieurs désirent acquérir ces lots, à l'exception de ceux qui sont destinés à être vendus au détail et de ceux qui y trouvent, et j'ai constaté qu'il peut y trouver trente-cinq acres, plus ou moins, de terre propre à la culture en terre jaune et terre grise sur chacun des lots, les autres parties sont en montagnes et monticules rocheux.

"Le bois qui se trouve sur ces lots est à peu près tout de même nature, il y a encore beaucoup de pins pour les fins de commerce, avec de l'épinette rouge et blanche, sapin, cèdre et bois franc mêlés.

"Après ces données, je considère que la valeur de ces lots est de trente cents de l'acre. (Signé) MATHIAS JOANNIS, garde-forestier.

rapport à l'agent des terres, le garde-forestier fait rapport qu'il y a beaucoup de pin sur ces lots qu'on veut acheter. Ce qui n'empêche pas M. l'agent Comeau de faire la vente de ces lots, d'émettre les "billets de location." Plus que cela, M. Comeau, comme c'était son devoir, fait rapport au département de cette vente à la date du 2 mai, et transmet, au même temps, au Bureau central, le rapport de M. Joannis où il est dit qu'il y avait beaucoup de pin sur les lots vendus.

Et à la date du 16 juin 1887, M. E. L. Taché, sous-commissaire des terres, écrit de sa plus belle main à M. l'agent Comeau que la vente de ces lots est une LÉPÉROUÉE ET CONFIRMÉE. (Voir réponse d'une adresse, numéro 54 de la session de 1887.)

C'est à dire qu'en pleine connaissance de cause, ayant vu les rapports de son employé, le garde-forestier Joannis, lequel rapport constatait qu'il y avait beaucoup de pin sur ces seize lots après avoir défriché sur le tout pendant un mois et demi, le département, par le sous-commissaire M. E. L. Taché, confirme solennellement la vente de dix lots.

Comment se fait-il que le département ait commis l'horrible profanation de vendre à des colons canadiens-français des lots sur lesquels se trouvait encore beaucoup de bois sacré ? C'est un de ces profonds mystères dont on ne saurait espérer la solution en ce monde. Toujours est-il que la vente est faite, régulièrement et légalement ; les tribunaux du pays l'ont déclaré à deux reprises.

Pour être juste, il faut dire que le département n'avait pas plutôt ratifié cette vente qu'il en eût un regret mortel. Briser ainsi avec la routine, permettre à des colons de dire : voici un morceau de pin qui m'appartient, profaner de la sorte l'arbre des Anglais, surtout se mettre à dos les grands concessionnaires, les courroucer au point de ne pouvoir plus leur demander la moindre souscription au fonds électoral, quel crime et quelle folie ! Aussi le repentir du département fut-il sincère : Fonctionnaires, grands et petits, mirent tout en œuvre pour réparer le forfait. C'est ce repentir que nous raconterons dans un prochain numéro.

MENUS PROPOS

Est-il vrai que les conseils généraux au Canada de la France et de la Belgique aient reçu de leurs gouvernements respectifs les papiers nécessaires à l'extradition de M. Charles Savary, autrefois président de la Banque de Lyon et de la Loire, est actuellement rédacteur de la Minerve de la Presse et du Monde, et que la demande d'extradition n'ait été différée que sur les instances d'un ministre fédéral canadien-français ?

La Patrie tient à compromettre M. Garneau et M. Mercier. Elle affirme de nouveau l'exatitudo du rapport de la conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Garneau et où l'on fait dire au Commissaire des Terres de la Couronne, qu'il est du devoir du Canada de participer à l'exposition de 1889.

Les maintiens qu'il doit y avoir erreur et nous en appelons directement au plus intéressé, à l'hon. M. Garneau. La chose en vaut la peine et il est nécessaire que le public sache à quel s'en tenir.

Ce que nous venons de dire du fond de l'article de la Patrie n'est pas de nature à faire paraître la forme. Or, nous ne disons pas une question sérieuse, nous le faisons sérieusement, et nous sommes au droit d'attendre qu'on nous réponde sur le même ton.

Un échantillon de la logique avec laquelle nos confrères de Québec discutent la question des Droits respectifs des ports de Montréal et de Québec :

"Si le gouvernement a dépensé ici (à Québec) des sommes considérables pour faire de notre port un hôte de première classe, tandis qu'il n'a pas voulu se charger des améliorations de celui de Montréal, c'est, sans doute, parce que, après avoir étudié la question il en est venu à la conclusion que les travaux à faire ici étaient d'utilité publique.

Nous avons ici, sans qu'il soit nécessaire de dépenser un seul centin, un port qui peut suffire à tous les besoins. — Le Journal de Québec.

Nous apprenons par une dépêche spéciale que M. le juge Taschereau vient d'annuler l'élection de Joliette, où M. Guilhaud avait été élu par le vote de l'officier rapporteur qui était son très proche parent.

Encore la corruption... dans cette fois. La Minerve aura osé de changer son étiquette, n'est-ce pas ?

Nous avons vu une douzaine de textes, tous différents les uns des autres et tous donnés comme exacts, du traité élaboré à Washington par la commission des pêcheurs. La plupart de ces textes, veloutés d'ailleurs, de sources américaines, sont très défavorables aux prétentions du Canada. Mais il faut évidemment, avant de juger attendre que nous ayons le texte officiel.

La France est monnaie d'ne nouvelle crise ministérielle. Le cabinet Tirard n'était pas très viable, étant à la merci du premier vote adverse de la gauche radicale. La situation parlementaire de la France est telle qu'il est impo-

ble d'y songer à la stabilité d'un ministère. Les partis à la chambre des députés forment trois groupes distincts, dont deux, le groupe conservateur et le groupe radical, comptent chacun environ 200 voix, et l'autre, le groupe opportuniste, à peu près 300.

Le ministre Rouvier a eu l'idée un moment, de gouverner avec une coalition des opportunistes et des conservateurs ; mais il n'a pas osé, sachant bien que la France n'est pas radicale et que céder à la pression de l'extrême gauche, c'est précipiter la réaction conservatrice. Ils n'ont donc pas non plus gouverner avec la gauche radicale. Et cette dernière seule ne peut absolument rien faire.

C'est pourquoi la nécessité d'une dissolution et de nouvelles élections générales se fait de plus en plus vivement sentir.

Le Monde d'hier contient un article d'une colonne de M. Savary contre M. Boissavoy. N'est-ce pas curieux de voir M. Savary donner à nos candidats des leçons de moralité politique ou autre ?

Voilà ce que vous devez faire. Venez à notre grand magasin de fournitures, vous verrez quel immense assortiment nous avons réuni et que nous avons étendu de voir tant de choix à cette saison-ci. Il vous sera donc facile de vous procurer un beau capot ou un beau manteau, ou un casque, ou un manchon, ou tout ce que vous désirez. Et comme nous avons réduit toutes nos peleries depuis le jour de l'an, vous achèterez donc au plus bas prix possible. Vous serez satisfaits, content, heureux d'avoir économisé votre argent et de posséder un beau et moelleux gant contre tout rapport.

CHAS DESJARDINS & Cie. No 1637, rue Sainte-Catherine, Aux 3 Chevreaux, Montréal.

Nouvelle Pharmacie—Dr G. Demers—2193 rue Notre-Dame

Le Clergé, les Communautés et les familles trouveront à cette pharmacie tous les médicaments qu'ils peuvent avoir besoin. Assés articles de toilette, parfums, cosmétiques. Les prescriptions des médecins recevront la plus grande attention. ino-371

MÈRES ! Castoria est recommandée pour les enfants qui percent leurs dents. C'est une préparation purement végétale, sans ingrédients narcotiques, et qui se trouve en toute bouteille. Agréable au goût et absolument inoffensive. Sculage la constipation, régularise l'action des intestins, enlève la fièvre, détruit les vers, empêche les convulsions et procure aux enfants un sommeil paisible et naturel. Castoria est la panacée des enfants, l'amie des mères. 35 doses, 35 cents.

Pain's Celery Compound

URER la prostration nerveuse, le mal de tête, la migraine, la névralgie, la faiblesse nerveuse, les maux de reins, les douleurs de la vessie, le rhumatisme, la dyspepsie et toutes les maladies de l'organe.

NERFS FAIBLES Le CÉLÉRIEUX est un tonique qui agit sur le système nerveux et agit sur le système digestif. C'est un remède qui agit sur le système nerveux et agit sur le système digestif.

LE RHUMATISME Le CÉLÉRIEUX purifie le sang. Il chasse l'acide lactique qui cause le rhumatisme et résulte en une condition saine des organes affectés par le rhumatisme.

MALADIES DES REGNS Le CÉLÉRIEUX purifie le sang. Il chasse l'acide lactique qui cause le rhumatisme et résulte en une condition saine des organes affectés par le rhumatisme.

LA DYSPÉPSIE Le CÉLÉRIEUX purifie le sang. Il chasse l'acide lactique qui cause le rhumatisme et résulte en une condition saine des organes affectés par le rhumatisme.

LA CONSTIPATION Le CÉLÉRIEUX purifie le sang. Il chasse l'acide lactique qui cause le rhumatisme et résulte en une condition saine des organes affectés par le rhumatisme.

The "Crown." La meilleure filaire à lettres dans le marché Grandeur pour LETTRES, NOTES ET FACTURES.

ARCHES À FERMOIR! Demandez une circulaire. Morton, Phillips & Bulmer, LIBRAIRES, IMPRIMERS ET RELIEURS. 1755 et 1757 rue Notre-Dame, Montréal. in-15-187

La Poudre Engraisseuse et Nourrissante pour les Chevaux. Opinion des Médecins les plus éminents des États-Unis sur les propriétés curatives de la Poudre Engraisseuse :

On peut l'employer pour toutes les maladies auxquelles sont sujets les Chevaux et les Poulains. Elle est recommandée pour les Chevaux qui ont perdu leur appétit,

TWEEDS de PRINTEMPS. Notre importation du Printemps comprend les plus beaux TWEEDS d'Ecosse et d'Angleterre, ainsi que les meilleures SERGES et TRICOTS français.

Compagnie d'Assurance Royale D'ANGLETERRE. BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, MONTREAL. CAPITAL - - - - - \$10,000,000 PLACEMENTS - - - - - \$27,000,000

No. 86, Rue St. Laurent, MONTREAL. FONDÉE EN 1842.

L. CHAPUT FILS & CIE. IMPORTATEURS d'Epicerie, Vins, Liqueurs et Provisions EN GROS. Nos. 309, 311 et 313, RUE DES COMMISSAIRES ET 87 RUE ST-PIERRE MONTREAL.

LES BONS ROMANS ! FEUILLETONS DE "LETENDARD". Le Chasseur Canadien - - - 50 cts. La Princesse et la Gitanita, - - - 40 " Le Royal Proscrit, - - - 25 " Les Errants de Nuit, - - - 25 " Le Chien d'Or, 2 vols, - - - 50 et 75 " Stéphanette, - - - 15 "

maintenant Ouvert LE RESTAURANT "THE QUEEN'S" No. 231, Rue St. Jacques.

CASTOR-FLUID ! On devrait se servir pour les chevaux de cette préparation délicate et rafraichissante.

HECTOR PREVOST & CIE. COURTIERS EN DOUANE 11 Rue St-François-Xavier

J. B. RESTHER & FILS ARCHITECTES 61, Rue St. Jacques, MONTREAL.

Se qui suit a paru dans notre édition de samedi hier. LE FEU-FOLLET. Plusieurs parmi vous ont certainement vu le charmant village de Sainte-Genevieve de Batiscan, qui, situé sur le bord de la rivière de ce nom, dans un site vraiment pittoresque, en fait une de nos plus jolies places d'été.

C'est à cette époque que j'entendis raconter une aventure plaisante, que je vais en dire quelques mots. Depuis nombre d'années, une certaine amitié existait à propos de jeunes filles, entre les jeunes gens de la rive sud et ceux de la rive nord.

Le lendemain soir, suivant sa coutume, Bantier arriva à six heures. Il tira son canot, l'attacha et va voir sa belle. Plus de cinquante jeunes filles et garçons s'étaient rendus à l'invitation de la famille Donval. Justin fut agréablement surpris de voir tant de monde et se dit qu'il allait passer une veillée charmante.

Et le voilà parti. La nuit était sombre et, quoiqu'il ne pût pas, le vent faisait un tel sabbat en passant dans les branches des arbres, qu'il aurait effrayé de plus braves que notre héros Justin. Pourtant, il poussa son canot à l'eau et part, essayant de frelonner un refrain pour oublier la peur, qui commençait à s'emparer de lui.

Justin, apercevant cette lumière qui se mouvait tranquillement, crut qu'il était sous le charme d'un feu-follet, il le supplia de lui rendre la liberté, puis se fit à ramer avec une anxiété fiévreuse ayant toujours l'espoir qu'il est délivré, tout fut inutile. Soudain, se souvenant de ce qu'on lui a dit et de ses promesses violées, il jura au feu-follet de donner cinq pièces au curé pour lui faire le canot s'il venait à lui.

Alors, comme par enchantement, la lumière disparut et le canot part seul, et de francs éclats de rire résonnèrent à son bord.

— Si je m'en rappelle, il faudrait que je n'eusse pas grande mémoire pour ne pas me souvenir d'un événement aussi mystérieux. — Eh bien ! tu vas voir que ce n'est pas aussi mystérieux que tu le crois. — Tout le monde prêt à l'oreille à ce début qui promet beaucoup.

ADAM MIZARE. Nous avons plusieurs médicaments appropriés pour chaque sorte d'asthme et de bronche. Aussi, nous assurons la guérison de ces maladies par l'usage de nos extraits de racines. Portez attention à nos certificats qui paraîtront les mercredi et samedi de chaque semaine.

En vente partout. HUILE AMERICAINE POUR MACHINES, etc., etc. BUSHNELL & Cie 83 Rue St. Jacques.

AVIS SPECIAL. Nous venons de finir de faire inventaire et avons écrit nos catalogues de marchandises dans chaque ligne en entrepôt depuis un an et plus, et les avons marqués à moitié prix ; nous continuons à vendre à moitié prix.

OWEN MCGARVEY & FILS 1849, 1851 et 1853 Rue Notre-Dame, coin rue McGill.

AU JOUR LE JOUR. L'honorable M. McShane est arrivé de Québec samedi après-midi. L'honorable M. Chapleau est arrivé en cette ville, samedi soir, et retourne ce soir à Ottawa.

Correspondance. Jeudi soir, 16 février, de l'an de grâce 1888. (retrouvons bien la date) l'ex-maire annonçait en termes élogieux les élections de ce soir.

MAISON DE SANTE POUR LES ALIENES ET LES EPI LEPTIQUES, ETC., ETC. FRIERES DE LA CHARTE. Quelques pas plus loin que l'église de la longue Pointe, et de même côté de la dite église, sur Montréal, P. Q.

BOIS DE SCLAIR, BOIS DE CEFAPENTRE PORTES, CHASSIS, ETC. T. Prefontaine Coin des rues VINET et CANAL, STE-CROIX-ROUNDER.

CLASSE COMMERCIALE DU SOIR 1400, - RUE ONTARIO, - 1400 (Très de la rue St. Henri).

PACIFIQUE CANADIEN. DES TRAINS LAISSENT MONTREAL A 8:10 A.M. - Train rapide pour Perthier, Ste. Thérèse, Trois-Rivières, Québec, etc.

Demandez le CHOCOLAT FRY. L. J. A. SURVEYER, Agent, 1588, RUE NOTRE-DAME. LA GARDIENNE Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie.

Les Gâteaux Français. MONTREAL BISCUIT CO. 50, RUE ST-JACQUES. M. GARAND NOTAIRE 10 Rue St-Lambert, MONTREAL.

HETU Dumouchel & HETU NOTAIRES No. 80 Rue St. Jacques.

J. & J. TAYLOR SAFES ! Ont toujours remporté des prix pendant les concours aux expositions.

Les Belles de Nuit CONTE DE BRETAGNE (46) (Suite) — Bah ! s'écria Blaise, est-il donc assez fort pour nous faire peur avec son ombre ? Vous voilà tout déconcerté d'avance. C'est peut-être un faux bruit. Si l'homme en question était de retour, et qu'il fit aussi terrible que vous le dites, nous aurait-il laissés poursuivre paisiblement notre besogne ? Allons, messieurs, j'ai mes petits intérêts dans l'affaire. Ma voix, compte au chapitre, bien que je sois votre humble valet. Vous avez trop tardé ; il faut réparer d'un seul coup le temps perdu.

LA RIVE SUD

Pont de Montréal à Longueuil... jusqu'à Lévis.

M. Henry Malouge, ingénieur, est chargé de l'étude du plan de construction du pont de Montréal à Longueuil par l'île Ste. Hélène.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Stance de samedi après-midi

M. T. Hall, C.R., M.P., est interrogé sur l'acte des maîtres et serviteurs. Son témoignage est à peu près semblable à celui de M. C. T. Doherty, C.R.

NOTES POLITIQUES

La majorité des ministres.—L'éloge de M. Laurier.—Notes diverses

—La majorité de M. Martin, procureur-général dans le cabinet Greenway, est de 128 voix; celle de l'hon. M. Prévost, secrétaire provincial, est jusqu'à présent de 164 voix.

LES OURAGANS AUX ETATS-UNIS

Deux villes détruites; plusieurs personnes tuées; un grand nombre blessés.

Mont Vernon, Ill., 20.—A cinq heures après-midi, un cyclone s'est abattu sur cette ville, causant la mort de 15 à 20 personnes.

LES ENFANTS EN DANGER

Un constable aux prises avec des voyous

Dimanche matin vers 3 heures, le constable Côté voulut arrêter un individu qui causait du désordre au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.

LE PACIFIQUE

Etat du revenu du trafic du 7 au 14 février 1888.

1888..... \$188,000  
1887..... 139,000

Augmentation par 1888. \$49,000

HOPITAL NOTRE-DAME

Nombre de malades internés à l'Hôpital Notre-Dame, le 13 février 1888.

Malades admis durant le semaine terminée le 13 février 1888..... 82

Sur ce nombre, ont été congédiés..... 35

Sont morts..... 3

Restaient à l'Hôpital le 13 février..... 116

L'AFFAIRE FAHEY ET CIE

Diverses rumeurs circulent au sujet de cette affaire. Les uns prétendent que Wilson ne vendra pas donner son témoignage parce qu'il a gagné cinq années de détention dans un pénitencier quelconque.

LES COMMISS-VOYEURS

L'assemblée trimestrielle de l'association des commiss-voyeurs au sujet des rapports de l'association avec les compagnies de chemins de fer, a eu lieu samedi soir, au Windsor.

BAZAR DE LA POINTE-AUX-TREMBLAIS

Le bazar au profit de l'Académie St. Joseph s'est tenu samedi 14 et a été couronné d'un heureux succès.

SERIEUX ACCIDENT

Ces jours derniers, aux Cédres, un jeune homme de 21 ans, du nom de Baptiste Sacheret, s'est fait déchirer et couper un bras dans un moulin à battre. L'os a été brisé et arraché jusque bien au-dessus du coude.

LES ENFANTS EN DANGER

Un constable aux prises avec des voyous

Dimanche matin vers 3 heures, le constable Côté voulut arrêter un individu qui causait du désordre au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.

LE PACIFIQUE

Etat du revenu du trafic du 7 au 14 février 1888.

1888..... \$188,000  
1887..... 139,000

Augmentation par 1888. \$49,000

HOPITAL NOTRE-DAME

Nombre de malades internés à l'Hôpital Notre-Dame, le 13 février 1888.

Malades admis durant le semaine terminée le 13 février 1888..... 82

Sur ce nombre, ont été congédiés..... 35

Sont morts..... 3

Restaient à l'Hôpital le 13 février..... 116

L'AFFAIRE FAHEY ET CIE

Diverses rumeurs circulent au sujet de cette affaire. Les uns prétendent que Wilson ne vendra pas donner son témoignage parce qu'il a gagné cinq années de détention dans un pénitencier quelconque.

LES COMMISS-VOYEURS

L'assemblée trimestrielle de l'association des commiss-voyeurs au sujet des rapports de l'association avec les compagnies de chemins de fer, a eu lieu samedi soir, au Windsor.

BAZAR DE LA POINTE-AUX-TREMBLAIS

Le bazar au profit de l'Académie St. Joseph s'est tenu samedi 14 et a été couronné d'un heureux succès.

SERIEUX ACCIDENT

Ces jours derniers, aux Cédres, un jeune homme de 21 ans, du nom de Baptiste Sacheret, s'est fait déchirer et couper un bras dans un moulin à battre. L'os a été brisé et arraché jusque bien au-dessus du coude.

LES ENFANTS EN DANGER

Un constable aux prises avec des voyous

Dimanche matin vers 3 heures, le constable Côté voulut arrêter un individu qui causait du désordre au coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.

LE PACIFIQUE

Etat du revenu du trafic du 7 au 14 février 1888.

1888..... \$188,000  
1887..... 139,000

Augmentation par 1888. \$49,000

HOPITAL NOTRE-DAME

Nombre de malades internés à l'Hôpital Notre-Dame, le 13 février 1888.

Malades admis durant le semaine terminée le 13 février 1888..... 82

Sur ce nombre, ont été congédiés..... 35

Sont morts..... 3

Restaient à l'Hôpital le 13 février..... 116

L'AFFAIRE FAHEY ET CIE

Diverses rumeurs circulent au sujet de cette affaire. Les uns prétendent que Wilson ne vendra pas donner son témoignage parce qu'il a gagné cinq années de détention dans un pénitencier quelconque.

LES COMMISS-VOYEURS

L'assemblée trimestrielle de l'association des commiss-voyeurs au sujet des rapports de l'association avec les compagnies de chemins de fer, a eu lieu samedi soir, au Windsor.

BAZAR DE LA POINTE-AUX-TREMBLAIS

Le bazar au profit de l'Académie St. Joseph s'est tenu samedi 14 et a été couronné d'un heureux succès.

QUARTIER ST-JACQUES

En justice par les parties intéressées, nous nous empressons de donner publicité à la correspondance qui suit.

Nous ne connaissons pas l'existence de l'entente dont il est ici question. Si elle existe, elle n'est pas de notre ressort. Nous n'en avons rien dit, et nous ne le faisons que pour donner à nos lecteurs un exposé complet du tracé, du plan et du devis.

CHANGEMENTS

Voici les changements ecclésiastiques qui suivent, au séminaire de Sherbrooke.

VENTE A L'ENCAU

MARCOUITE & CREMENT

Un stock complet de Chapreaux de printemps et d'été dans les derniers goûts, vient de nous être commandé, pour être vendu sans réserve.

QUARTIER ST-JACQUES

Depuis plusieurs années, il a existé une entente entre les électeurs du Quartier St-Jacques pour élire alternativement un homme de profession, un marchand et un entrepreneur.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

QUARTIER ST-JACQUES

En justice par les parties intéressées, nous nous empressons de donner publicité à la correspondance qui suit.

Nous ne connaissons pas l'existence de l'entente dont il est ici question. Si elle existe, elle n'est pas de notre ressort. Nous n'en avons rien dit, et nous ne le faisons que pour donner à nos lecteurs un exposé complet du tracé, du plan et du devis.

CHANGEMENTS

Voici les changements ecclésiastiques qui suivent, au séminaire de Sherbrooke.

VENTE A L'ENCAU

MARCOUITE & CREMENT

Un stock complet de Chapreaux de printemps et d'été dans les derniers goûts, vient de nous être commandé, pour être vendu sans réserve.

QUARTIER ST-JACQUES

Depuis plusieurs années, il a existé une entente entre les électeurs du Quartier St-Jacques pour élire alternativement un homme de profession, un marchand et un entrepreneur.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.

AVIS D'ENCAU

Un lot de terre mesurant 6x106, sur l'avenue Châteaufort, en arrière de la ferme Leduc, Châteaufort, se vendra le 21 FÉVRIER, à 11 heures, à 11 heures, au saisis No. 174, Rue Notre-Dame.